

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES REVENUS 2004

Déclaration complémentaire à joindre à votre déclaration (conservez un exemplaire) N'oubliez pas de cocher la case située au bas de la première page de votre déclaration
Nom
Adresse
Signature

N° 2042 C
cerfa
N° 11222 * 07

C ENFANTS EN RÉSIDENCE ALTERNÉE À CHARGE EN 2004
• Enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-1-2004 ou nés en 2004, ou handicapés quel que soit leur âge
Nombre Année de naissance (4 chiffres)
Les réductions d'impôt éventuelles concernant ces enfants doivent être indiquées page 4 de cette déclaration. Nom et prénom de vos enfants en résidence alternée comptés à charge.
Indiquez les nom et adresse de l'autre parent :
• 1 GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS, REVENUS EXONÉRÉS OU NON IMPOSABLES EN FRANCE
• Gains résultant de la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés en cas de revente ou de conversion des actions au porte dans le délai d'indisponibilité (voir notice).
Inscrire le gain dans la colonne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession ou la conversion au porteur des titres.
Moins de 2 ans Entre 2 et 3 ans Entre 3 et 4 ans Entre 4 et 5 ans
Vous TV TW TX TY UY Conjoint* UV UY
 Agents d'assurance : Salairés détachés à l'étranger : Salaires exonérés (option pour le régime fiscal des salariés, voir notice) Salaires détachés à l'étranger : Salaires imposables à l'étranger et non déclaré cases AJ ou BJ, pris en compte pour le calcu de la prime pour l'emploi (voir notice)
Vous AQ DY LZ Conjoint* BQ EY MZ * Ou partenaire du PACS.
• 3 PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS – AUTRES GAINS TAXABLES À UN TAUX FORFAITAIRE
 Plus-values de cession de droits sociaux réalisées par des personnes domiciliées dans les DOM (report de la déclaration 2074-II DOM) VE Gains de cession de titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions et imposables sur option dans la catégorie des salaires (options attribuées depuis le 20-09-1995) VK
 Gains de cession taxables à 40 % (titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées depuis le 27-04-2000). Distributions par des sociétés à capital risque taxables à 16 %
 Gains de cession taxables à 30 % (titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions (attribuées depuis le acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions (attribuées depuis le acquis par la levée d'options (attribuées de la levée d'options de la levée d'options (attribuées de la levée d'options de la levée d'options de la levée d'options (attribuées de la levée d'options de la levée d'options de la levée d'options de la levée d'options (attribuées de la levée d'options de la levée d'option
20-09-1995) ou l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise) VI Transfert du domicile hors de France intervenu avant le 01/01/2005 : plus-values imposées immédiatement en sursis de paiement

• 5 REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

Indiquez ci-dessous, pour chacun des membres de votre toyer, le lieu d'exercice de l'activité non salariée.	
	Cession ou cessation d'entreprise en 2004 par un membre du foyer Indiquez la date
	de cession ou cessation

Si vous déposez une déclaration de résultats, cochez



• 5 REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

A - REVEN	NUS AGRICOLES					
• Régime du forfait (Inscrivez le bénéfice ; s'il n'est pas fixé, cochez la case correspondante) Plus-values Revenus Revenus Plus-values de cession Plus-values						
	exonérés	imposables	à court terme		s à 16 %	— Déficits agricoles —
Vous	HN	НО	HW	HX		non encore déduits
Conjoint* Pers. à charge	IN	10	JW L	IX		SQ
ŭ						,u
 Régime 	du bénéfice réel ou tra	ansitoire. Revenus bénéfici	ant de l'abattement	CGA		
	Revenus exonérés (y compris plus-values	S) Cas général,	enus imposables —			Déficits
	, , ,	régime transitoire	Bénéfices	Plus-v		
	Activités exercées en Corse	(ou option pour la moyenne triennale			ssion es à 16 %	
Vous	НВ	HC	HD	HE		HF
Conjoint*	IB	IC	ID	IE		IF
Pers. à charg	ge JB	JC	JD L	JE		JF
Régime	du bénéfice réel ou tra	ansitoire. Revenus ne béné	ficiant pas de l'abatt	tement CGA		
ŭ			•		Déficits	
	Revenus exonérés (y compris plus-values	s) Cas général, régime transitoire	Bénéfices	Plus-values		Jeunes agriculteurs
	Activités exercées	(ou option pour la	exceptionnels	de cession		Montant de
Vous	en Corse	moyenne triennale)	(quotient du 1/5)	taxables à 16 %	HL	l'abattement de 50 9
Conioint*	IH		IJ	IK	IL	IM
Pers. à charg	ge JH	JI	JJ	JK	JL	JM
R - REVEN	IIIS INDLISTRIFIS FT	COMMERCIAUX PROFES	SCIONNELS			
Regime	micro entreprise (Indiq	quez les chiffres d'affaires bruts	s, ne déduisez aucun ab	pattement. Joignez la décl	aration nº 2042 P)	
	Revenus nets exonérés (cf. notice)	Activités de ventes	sables —	———— Plus-values in	posables ——— Plus-values	
	(ci. Hotice)	de marchandises	de prestations	Plus-values nettes	de cession	Moins-values
		ou assimilées	de services	à court terme	taxables à 16 %	, and the second
Vous Conjoint*	KN LN	KO KF			Ω	KR
Pers. à charge		MO MF			IQ I	MR
· ·					s nettes à court ter	
 Régime 		nus bénéficiant de l'abatte	ment CGA	monte varac	o notico a count ton	
	Revenus exonérés (y compris plus-values)	Revenus impo	sables —	Plus-values		Déficits —
	(y compris plus-values)	Régime	Régime	de cession	Régime	Régime
	WD	normal	simplifié	taxables à 16 %	normal	simplifié
Vous Conjoint*	KB LB	KC KD	1	1	KF L	KG LG
Pers. à charge		MC MD	1	1	/IF	MG
. Págima	du hánáfias rást Pova	nus ne bénéficiant pas de l	l'abattament CGA			
• negime		Revenus imposable			Déficits —	
	Revenus exonérés (y compris plus-values)	'	Plus-val	lues [']		Artisans pêcheurs
		Régime Régir normal simp			Régime simplifié	Montant de l'abattement de 50 °
Vous	KH	KIKJ	KK	KL	KM	KS
Conjoint*	LH	LILJ	LK	LL	LM	LS
Pers. à charge	MH	MIMJ	MK	ML	MM	MS
C - REVEN	IUS INDUSTRIELS ET	COMMERCIAUX NON PR	OFESSIONNELS (Y	COMPRIS LES LOUEUF	S EN MEUBLÉS I	NON PROFESSIONNELS)
. Págima	miara antroprias /india	quez les chiffres d'affaires bruts		attamant lainnan la déal	ti ° 2042 B)	
• negime	micro entreprise (marq	juez les cillilles à allailes bluts	s, ne deduisez adcun ab	atternent. Joignez ia deci	aration n 2042 F)	
	Revenus nets exonérés (cf. notice)	Activités de ventes	sables —	Plus-values in	posables ———	
	(di. Hotice)	de marchandises	Activités de prestations	Diversities	Plus-values	Mainennin
		ou locations meublées non professionnelles	de prestations de services	Plus-values nettes à court terme	de cession taxables à 16 %	Moins-values à long terme
Vous	NN	NO NF	,	NX XV	IQ	NR
Conjoint*	ON	00 OF			00	OR
Pers. à charge	PN	PO PF	· I	PX F	PQ	PR
• Régime	du hénéfice réel. Reve	nus bénéficiant de l'abatte	ment CGA	Moins-value	s nettes à court ter	me IU
110911116	Revenus exonérés	Revenus impo		-		Déficits —
	(y compris plus-values)	'	ı	Plus-values de cession	Págima	
		Régime normal	Régime simplifié	taxables à 16 %	Régime normal	Régime simplifié
Vous	NB	NC ND	I	NEI	NF	NG
Conjoint*	ОВ	00 00			OF	OG
Pers. à charge	PB	PC PD		PE	PF	PG
 Régime 	du bénéfice réel. Reve	nus ne bénéficiant pas de l	l'abattement CGA			
	─ Revenus exonérés ¬	Revenus impo	osables ———	Г		Déficits —
	(y compris plus-values)	Régime	Régime	Plus-values de cession	Régime	Régime
		normal	simplifié	taxables à 16 %	normal	simplifié
Vous	NH	NI N.			NL	NM
Conjoint*	OH	01 0.			DL	OM
Pers. à charge	rn	PI		PK	PL	PM

Ne portez pas les centimes						
• 5 REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS	NON SALARIÉES					
C - REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSION	INELS (suite)					
Déficits industriels et commerciaux non professionnels des années a	antérieures non encore déduits					
1999 2000 2	001 2002 2003					
RN RO RP	RQ RR					
D - REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS						
Régime déclaratif spécial ou micro-BNC (Indiquez les recettes brutes, ne	déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)					
Revenus nets exonérés Revenus imposables	Plus-values imposables Plus-values					
	lus-values nettes de cession Moins-values court terme taxables à 16 % à long terme					
Vous HP HQ HV	HR HS					
Conjoint* IP IQ IV Pers. à charge JP JQ JV	IR IS IS JS JS					
, oct 5 mags 5.	Moins-values nettes à court terme KZ					
Régime de la déclaration contrôlée. Revenus bénéficiant de l'abatter Revenus exonérés Revenus imposables	ment association agréée Plus-values Déficits					
(y compris plus-values)	de cession taxables à 16 %					
Vous QB QC	QD QE					
Conjoint* RB RC SC SC	RD RE RE SD SE					
reis. a citalige ob						
Régime de la déclaration contrôlée. Revenus ne bénéficiant pas de l' Revenus exonérés Revenus imposables	abattement association agréée Plus-values Déficits					
(y compris plus-values)	de cession taxables à 16 %					
Vous QH QI	QK					
Conjoint* RH RI RI SI	RJ RK SJ SK					
Pers. à charge SH SI	SJ SK					
E - REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS						
Régime déclaratif spécial ou micro-BNC (Indiquez les recettes brutes, ne						
·	lus-values imposables Plus-values					
Plus-values n à court terme	taxables à 16 % à long terme					
Vous KU KY LY LY LY	KV KW					
Pers. à charge MU MY	MV MW					
	Moins-values nettes à court terme JU					
Régime de la déclaration contrôlée						
Plus-values Bénéfices taxables à 16 % Déficits	Déficits des années s de l'année 2004 antérieures non encore déduits					
SN SP SP	SR					
F - REVENUS À IMPOSER AUX CONTRIBUTIONS SOCIALES						
(Revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux professioni et non professionnels)	nels et non professionnels, revenus non commerciaux professionnels					
Les cases ci-dessous sont destinées à recevoir le montant net des revenus et des plus-values taxables à 16 % qui n'ont pas déjà fait ou qui ne						
feront pas l'objet d'un prélèvement au titre des contributions sociales p						
Cette situation est susceptible de se présenter notamment pour :						
 les plus-values à long terme taxables à 16 % des professions non salariées, quel que soit le régime d'imposition; les revenus commerciaux non professionnels des loueurs en meublé, des loueurs de wagons, des loueurs de containers, des loueurs de fonds 						
de commerce non rémunérés par l'exploitant ;						
 les revenus des concessionnaires de droits communaux. Indiquez les revenus nets (après abattement forfaitaire pour charges Indiquez le montant net des plus-values, après imputation des moins- 						
de 72 % ou 52 % pour le régime micro, 37 % pour le régime déclaratif spé- values réalisées par le titulaire de la plus-value en cas d'imposition au						
cial), après déduction des déficits mais avant abattement CGA ou AGA. régime micro ou déclaratif spécial, mais avant abattement CGA ou AGA pour le régime réel.						
Bénéfices	Plus-values taxables à 16 %					
Vous HY	Vous HZ					
Conjoint* Pers. à charge JY JY	Conjoint* IZPers. à charge JZ					
G - PRIME POUR L'EMPLOI Activités exercées sur l'année complète, Sinon, indiquez						
Activités exercées sur l'année complète, Sinon, indiq	uoz					

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite «Informatique et libertés», vous pouvez accéder aux données vous concernant, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à la recherche des infractions fiscales, et les faire rectifier, sous réserve des procédures du code général des impôts et du livre des procédures fiscales. Les demandes sont à adresser au centre des impôts dont vous relevez. Les données portées sur les déclarations de revenus sont utilisées pour la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la redevance de l'audiovisuel. Elles sont rapprochées des déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune. Les organismes chargés de la gestion d'assurance vieillesse, d'allocations familiales, de régime complémentaire et du contrôle des cotisations des professions indépendantes sont, sur leur demande, destinataires d'informations issues du traitement de la déclaration de revenus de leurs seuls allocataires, pensionnés ou assurés.

jours

jours

jours

le nombre de jours

NV

ov

PV

cochez la case

NW

ow

PW

Vous

Conjoint*

Personne à charge * Ou partenaire du PACS.

• 6	CHARGES À DÉDUIRE DU	REVENU		
■ Fr	ais d'accueil sous votre toit d'une per	sonne de plus de 75 ans dans le	e besoin EU	Nombre de personnes EV
Eraic	d'accueil	Nom, adresse du bénéficiaire d	le votre versement et détail du mon	atant versé
Jo. ■ Pe Jo. ■ Inv	rtes en capital souscriptions du 1-1-94 au 3 ignez les justificatifs	1-1-03. DA	 Souscriptions en faveur du ci l'audiovisuel (SOFICA)	AA
	eficits globaux des années antérieures		s précédentes	
FA	1999 2 FB	2000 200 FC	1 2002 FD	2003
• 7	CHARGES OUVRANT DRO	OIT À RÉDUCTION OU (CRÉDIT D'IMPÔT	
	ais de garde des enfants, en résidenc ans au <i>31-12-2004. Joignez les justificati</i> E GF Cenfant Cenfant		 Souscriptions de parts de FC Joignez les justificatifs Souscriptions de parts de fon de proximité (FIP). Joignez les 	ds d'investissement
	fants, en résidence alternée, à charge liquez le nombre d'enfants concernés		 Intérêts d'emprunts pour repi 	
	Collège EB Lycée ED Lycée	Enseignement supérieur EG	Investissements forestiers	
■ Re	éduction d'impôt mécénat	US	 Acquisition de biens culturels 	sU0
• ! • ! • ! • Fr de	ouscriptions au capital des PME. Versement en 2004	CL CM centre FF	 Investissements locatifs dans une zone de revitalisation rur Prix de revient ou d'achat du part de ce prix correspon l'associé dans la société (l achevé en 2004) Report des dépenses d'inves 	s les résidences de tourisme situées dans ale. Joignez les justificatifs logement ou quotedant aux droits de ogement acquis ou
se - I	vestissements outre-mer dans le se cteurs d'activité. <i>Joignez les justificatifs</i> nvestissements réalisés dans le secteur du lo du 1-1-2000 au 20-7-2003	ogement	 en 2001, 2002 ou 2003 Montant des travaux de reco dissement, de grosses répai ration (achevés en 2004) : 	onstruction, d'agran-
-1	nvestissements réalisés dans les autres sect	eurs	 réalisés dans un logeme avant le 1-1-2001 	·
- I i	d'activité du 1-1-2000 au 20-7-2003	ogement UC	 réalisés dans un logeme 1-1-2001 et achevé du 1-1-2 réalisés dans un logemen à compter du 1-1-2004 	2001 au 31-12-2003 XH
	nvestissements réalisés dans le secteur du lo ntermédiaire du 1-1-2001 au 20-7-2003	_	 Report des dépenses relative tués en 2001, 2002 ou 2003. 	
■ In	nvestissements réalisés du 21-7-2003 au 31- l'otal réduction d'impôt. <i>Joignez la fiche 204</i> vestissements outre-mer dans le cadr <i>Joignez les justificatifs</i>	1 GE UI	 Prix de revient de logemer avant le 1-1-1989 ou quote-p pondant aux droits de l'asso 	art de ce prix corres-
	Investissements réalisés en 2004 Total réduction d'impôt. <i>Joignez la fiche 204</i>		 Acquisition, location ou transformation GPL, GNV ou mixte en 2004 (v.) 	
	Report réduction non imputée les années an 2001 2002 OZ PZ PZ	térieures en :	Simple Avec destruction de véhicul	Indiquez le nombre UP
• 8	AUTRES IMPUTATIONS, RE	PRISES DE RÉDUCTIONS	D'IMPÔT, CONVENTION	NS INTERNATIONALES, DIVERS
	Investissement en Corse : Crédit en 2004		t du crédit TO	Reprise du crédit TP
	l'étranger (report de la déclaration n° 2047)	Crédit d'impôt en faveur d Entreprises (BIC) bénéficiant de la restitution immédiate TB	Créd Autres entreprises	lit d'impôt famille UZ Lit d'impôt apprentissage TZ Lit d'impôt apprentiss
		Crédit d'impôt (pour adhésion à un groupement de prévention agréé) TE	Retenue à la source élus locau (cf. document nº 2041 GI)	Personnes non domiciliées en France x Montant de l'impôt en sursis de paiement <i>(cf. document nº 2041 GL)</i>
	AUTRES RENSEIGNEMENTS	S		